



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2015

Convoqué le 2 juillet 2015

Présents : Mmes Elisabeth PERRIN, Virginie BREUIL, Chantal PREVOT, Stéphanie HOHWEILLER, Mrs Philippe BULTEAU, Cyril BREUIL, Michel SCHWARTZ, Laurent BARDIN, Franck MEUNIER, Franck LEROY, Marc DELAS, Rocco SASSONNE

Absents et excusés : M. PERNOLLET donne pouvoir à Mme BREUIL, Mme BUDIN donne pouvoir à M. BREUIL, M. BARDIN, Mme TORCHY donne pouvoir à M. BULTEAU, Mme FRESNEDA, Mme VATAIRE, Mme NARUC, Mme MOUCHARD

Secrétaire de séance : M. BREUIL

M. Bulteau souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte à 19h33.

M. Bulteau propose l'adoption du procès verbal du précédent conseil. Il n'y a pas de remarques.

1) Adoption du Plan communal de sauvegarde (PCS)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le Plan communal de sauvegarde remis à jour en date du 10 juin 2015. Mme PERRIN demande à se faire repréciser son rôle. M. DELAS indique qu'il n'a rien reçu car il n'utilise pas l'adresse mdelas@vignoux.fr.

14 voix pour et une abstention

2) Approbation du DICRIM

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le DICRIM remis à jour en date du 10 juin 2015.

Après avoir étudié le document proposé, les membres du conseil municipal adopte à l'unanimité le DICRIM tel que présenté.

3) Ouverture d'une ligne de trésorerie – prêt relai

Madame PERRIN, maire adjoint déléguée aux finances, indique aux membres du conseil que l'ensemble des travaux d'assainissement nécessitent une enveloppe budgétaire de 450000€. Pour pouvoir honorer les factures liées aux travaux tout en continuant de régler les factures de fonctionnement de la commune, il est préférable d'avoir recours à un prêt relai qui est plus adapté à notre besoin, et engendrerait moins de frais. Le capital emprunté serait remboursé après réception de l'ensemble des subventions. Après un premier contact avec un établissement bancaire, une solution envisagée serait de contracter 2 prêts relais : un de 250000€ sur un an, et un de 200000€ sur 2 ans.

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser Monsieur le Maire ainsi que Mme PERRIN à solliciter des établissements bancaires afin d'obtenir la meilleure offre et de les autoriser à signer tout document relatif à ces opérations bancaires.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

4) Avenant et renouvellement du contrat CUI de Mme CELINGANT

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'afin de s'adapter aux besoins il est envisagé d'augmenter le temps de travail de Mme CELINGANT actuellement en contrat CUI. Elle passera à 31/35e sur la période du 1/09/2015 au 24/09/2015.

Son contrat prenant fin au 24/09/2015, il est proposé de renouveler ce contrat CUI pour une durée d'un an sur la base de 31/35e et au taux du SMIC en vigueur.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité ces propositions, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès de Pôle emploi et à signer tous les documents nécessaires.

5) Renouvellement contrat CUI

Le contrat CUI de M. BESSON prend fin le 30/09/2015. Monsieur le Maire souhaite renouveler son contrat pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité de renouveler le contrat CUI de M. BESSON pour une durée d'un an, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès de Pôle emploi et à signer tous les documents nécessaires.

6) Création poste en contrat unique d'insertion ménage et surveillance d'enfants

Monsieur le Maire propose de créer un emploi unique d'insertion qui sera aidé par les services de l'Etat pour le ménage dans les bâtiments communaux et la surveillance d'enfants à raison de 20/35ème. L'embauche aura lieu le 1er septembre 2015 pour une durée d'un an, et la personne recrutée sera rémunérée sur la base du SMIC horaire en vigueur. Une convention sera établie entre l'Etat, la Mairie de Vignoux sur Barangeon et le salarié.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité le recours à un contrat unique d'insertion pour une durée d'un an, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès de Pôle emploi et à signer tous les documents nécessaires.

7) Création poste en contrat unique d'insertion crèche

Monsieur le Maire propose de créer un emploi unique d'insertion qui sera aidé par les services de l'Etat en prévision du départ en congé maternité de Mme NIVET qui est actuellement aide auxiliaire puériculture. Le contrat sera à temps complet et l'embauche aura lieu le 1er septembre 2015 pour une durée d'un an. La personne recrutée sera rémunérée sur la base du SMIC horaire en vigueur. Une convention sera établie entre l'Etat, la Mairie de Vignoux sur Barangeon et le salarié.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité de le recours à un contrat unique d'insertion pour une durée d'un an, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès de Pôle emploi et à signer tous les documents nécessaires.

8) Recours à un avocat

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération. Les membres du conseil municipal acceptent. Monsieur le Maire explique qu'en raison du litige qui oppose la Commune à la SARL Rodrigues, il souhaite faire appel à un avocat spécialisé en droit public. Son choix s'est porté sur Maître Béatrice BOUILLAGUET, associée du cabinet Gérigny & associés situé à Bourges.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

Informations et questions diverses

Les membres du conseil municipal sont informés de l'arrêt de la vente des tickets de cantine et garderie en Mairie. Un système de facturation mensuelle sera mis en place dès la rentrée du mois de septembre 2015.

Mme PREVOT souhaite savoir comment s'appelle l'employé saisonnier. Réponse lui est faite qu'il s'appelle M. Wilfrid FECHE et est embauché pour 3 mois du 15 juin au 14 septembre

M. MEUNIER rappelle que le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet au château du Blosset. M. et Mme MORLON invite les membres du conseil à 20h00 pour un vin d'honneur. M.

M. BULTEAU souhaite la bienvenue à Stéphanie HOHWEILLER au sein du conseil municipal.

Prochain conseil le 10 septembre à 19h30
Monsieur le Maire lève la séance à 20h21